

# Vos interlocuteurs

Pour une meilleure efficacité,  
adressez-vous :



## EN AGENCE

Si votre groupe n'a pas de gardien ou pour toute question urgente en l'absence de gardien ou du Responsable de Gestion de Secteur :

### Agence EST

25, avenue de Frais Vallon  
13013 Marseille

Téléphone : 04 91 86 46 90

Télécopie : 04 91 86 46 99

Courriel : agence-est@  
hmpmarseille.fr

### Accueil du public

L'agence reçoit uniquement  
sur rendez-vous.

Lundi, jeudi et vendredi de  
8h30 à 12h15

Mardi de 8h30 à 12h15  
et de 13h30 à 16h30

Fermeture mercredi la journée

Accueil téléphonique de 8h30  
à 12h15 et de 13h30 à 16h30

### Agence LITTORAL

14, rue du Racati  
13003 Marseille

Téléphone : 04 96 11 67 30

Télécopie : 04 96 11 67 59

Courriel : agence-littoral@  
hmpmarseille.fr

### Accueil du public

L'agence reçoit uniquement  
sur rendez-vous.

Du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h15 et  
de 13h30 à 16h30

Accueil téléphonique de 8h30  
à 12h15 et de 13h30 à 16h30

### Agence SUD

372, rue Saint-Pierre  
13005 Marseille

Téléphone : 04 96 19 05 60

Télécopie : 04 96 19 05 89

Courriel : agence-sud@  
hmpmarseille.fr

### Accueil du public

L'agence reçoit uniquement  
sur rendez-vous.

Du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h15 et de 13h30  
à 16h30

Accueil téléphonique de 8h30  
à 12h15 et de 13h30 à 16h30

# VOUS ENTRETENEZ VOTRE LOGEMENT

Fiche pratique  
N°7



## SUR VOTRE GROUPE

### À votre gardien

Il est notre représentant et votre interlocuteur le plus proche pour traiter vos demandes. Il assure des permanences l'après-midi dans sa loge.

### À votre Responsable de Gestion de Secteur

Il assure une permanence sur le site, à dates et heures fixes, affichées dans la loge ou dans les halls d'entrée.

### Siège

25, avenue de Frais Vallon  
13388 Marseille Cedex 13

Téléphone : 04 91 10 80 00

### Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de  
13h à 16h45

### Accueil du public

Lundi, jeudi et vendredi de  
8h30 à 12h15

Mardi de 8h30 à 12h15  
et de 13h30 à 16h30

Fermeture mercredi la  
journée

### Direction Maintenance et Énergies

Téléphone : 04 91 98 28 01

### Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de  
13h à 17h

## N° URGENCE 04 72 83 19 38

Ce service fonctionne pendant la  
fermeture des bureaux d'Habitat  
Marseille Provence Aix-Marseille  
Provence Métropole.

Horaires : de 16h30 à 8h30 du  
lundi au vendredi et 24h sur 24  
les samedis, dimanches et jours  
fériés.

Artékom

## L'entretien régulier



### Grilles de ventilation

- Surtout ne les bouchiez pas. Elles permettent la circulation normale de l'air dans votre logement. Si vous les bouchiez, vous aurez des moisissures et des problèmes de condensation.
- **De plus, votre sécurité est en jeu.** Leur ouverture est indispensable au bon fonctionnement de votre chauffe-eau ou de votre chaudière murale. Une grille de ventilation basse obturée risque de provoquer une intoxication au monoxyde de carbone.
- Nettoyez-les régulièrement.



### Installation d'une hotte dans la cuisine

Si vous souhaitez installer une hotte dans votre cuisine et si vous avez un chauffe-eau ou une chaudière murale au gaz, votre hotte doit obligatoirement être de type « aspirante à recyclage ».



### Tuyau flexible de gaz

Vérifiez la date limite d'utilisation inscrite sur le tuyau de raccord de votre appareil de cuisson. Ne dépassez jamais la date limite, remplacez-le à temps par un flexible gaz embout normalisé.



### Maintenez les peintures en bon état de propreté

- Maintenez-les en bon état de propreté.
- Lessivez régulièrement votre cuisine, ne faites pas de trous dans les faïences de la salle de bains et de la cuisine.
- Si vous quittez votre logement et qu'il est bien entretenu, vous récupèrerez votre dépôt de garantie.

**Entretenez régulièrement votre logement, faites les petites réparations nécessaires.**

## Les réparations à votre charge



### Lavabos, baignoires, éviers et canalisations

- Remplacement des bondes et siphons
- Réfection des joints silicones afin de rétablir l'étanchéité
- Dégorgement des canalisations bouchées
- Remplacement de matériel ou d'équipement en cas de casse



### Robinets

- Réparation et changement des têtes de robinets et du flexible de douche
- Remplacement des joints de caoutchouc



### W.C.

- Fixation et remplacement de la cuvette ou de l'abattant cassé
- Débouchage et entretien, entretien et changement du mécanisme de la chasse d'eau

Soyez attentif aux fuites car elles coûtent cher en consommation d'eau.

→ Voir document « Vous économisez sur vos charges individuelles ».

Dans certains immeubles, il existe un contrat robinetterie, prévoyant l'intervention d'une entreprise pour la majorité de ces réparations. Renseignez-vous auprès de votre gardien ou de votre responsable de gestion de secteur.



### Électricité

Réparez immédiatement tout équipement cassé : prises, interrupteurs, douilles... **Il en va de votre sécurité.**



### Fermetures

- Graissage et réparations des mécanismes de volets, portes, fenêtres
- Entretien et réparation des serrures



### Vitres

- Remplacement de vitres fêlées et cassées
- Entretien des mastics

## Nos interventions

Nous avons la responsabilité de l'entretien et des réparations du bâti (le dos et le couvert) des parties communes, des équipements (ascenseurs, portes de garages...), des espaces extérieurs. Pour votre confort et votre sécurité, nous intervenons pour votre compte dans votre logement.



### Ramonage

Le ramonage de votre conduit d'évacuation des gaz brûlés est **obligatoire**. Il en va de votre sécurité. Il doit être fait une fois par an par une entreprise spécialisée qui vous remet un certificat de ramonage que vous devez conserver.

**Sauf cas particulier, nous organisons cette intervention, soyez présent et favorisez l'accès à votre logement.**



### Le chauffage individuel gaz / chauffe-eau gaz

- L'entretien et les réparations sont assurés par une entreprise ou par notre Direction Maintenance et Énergies - Service Gaz. Renseignez-vous auprès de votre gardien ou de votre responsable de gestion de secteur.
- Une révision annuelle obligatoire est organisée. Vous êtes informé par un avis de passage. Soyez présent. En cas d'absence, téléphonez pour fixer un rendez-vous. **Votre responsabilité est engagée.**
- Vous pouvez joindre la Direction Maintenance et Énergies - Service Gaz du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 au 04 91 98 28 01.



### L'eau chaude et le chauffage collectif

- L'entretien et les réparations sont assurés par une entreprise ou par notre Direction Maintenance et Énergies - Service Chauffage. Renseignez-vous auprès de votre gardien ou de votre responsable de gestion de secteur.
- Vous pouvez joindre la Direction Maintenance et Énergies - Service Chauffage du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 au 04 91 98 28 01.

**En cas d'urgence, après 17h00, samedi, dimanche et jours fériés 06 20 99 29 95 ou 96.**

**Entretenez votre logement, c'est une sécurité, un agrément pour votre vie quotidienne et une obligation du bail.**

Vous devez assurer un entretien régulier et certaines réparations. C'est ce que l'on appelle les travaux à la charge du locataire.

D'autres interventions, notamment celles qui concernent la sécurité des équipements, sont assurées par nous, pour votre compte.

